

COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2023_035

~~~~~

**SEANCE DU 15 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Ange MEDORI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de votants : 12

Date de convocation du conseil municipal : 9 mars 2023

**PRESENTS :** *MEDORI Ange, TUPIN-BRON Jean, DURIN Frédéric, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien, CHAPERON Virginie, DORIGO Rebecca, TUPIN Patrick, RATEL Aurélie, MARTIN Françoise.*

**ABSENTE EXCUSEE :** *QUESTROY Claudine (pouvoir à MARTIN Françoise)*

Monsieur PETIT-JEAN Aurélien a été élu secrétaire.

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT – ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L.332-23.2,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, à savoir : fleurissement, entretien des pelouses, débroussaillage, entretien des sentiers de randonnée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de recruter un agent contractuel à temps complet dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum allant du 17/04/23 au 13/10/23 inclus.
- **DIT** que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 387 du grade de recrutement.

- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Ange MEDORI



Le secrétaire de séance,  
Aurélien PETIT-JEAN

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long horizontal stroke, representing the signature of Aurélien PETIT-JEAN.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le 28 MARS 2023  
et publication du*